



Agir en faveur de l'agriculture HVN - la position portée par EFNCP

Guy Beaufoy

Paris
8 octobre 2009



EUROPEAN FORUM ON
NATURE CONSERVATION
AND PASTORALISM



Les origines du concept de l'agriculture HVN:

- Remontent aux années '90 – inquiétudes pour la perte de la biodiversité face à l'intensification de l'agriculture.
- Réponse de la politique de l'environnement (1992) – protection des sites les plus importants dans le réseau Natura 2000.
- Réponse de la PAC (1992) – mesures agri-environnement pour rémunérer les pratiques favorables à l'environnement. Application assez compliquée et inégale.
- Plus récemment, on a introduit la conditionalité aux aides de la PAC, pour renforcer l'application des règlements vis à vis de l'environnement et du sanitaire.
- Est-ce que ces mesures sont suffisantes pour freiner la perte de la biodiversité?



Dans le cas de l'agriculture intensive et compétitive,
les mesures actuelles peuvent-être suffisantes.



Et dans le cas de l'agriculture peu intensive sur les terres marginales? – Ici, les parcours semi-naturels des îles Hebrides

Presque toutes les occupations du sol sont des Habitats Natura 2000:

- Bruyères humides et sèches
- Tourbières
- Pelouses alpines et côtières



Dans ce cas là les habitats à protéger sont aussi des facteurs de production des systèmes d'élevage.

L'abandon et l'intensification sont deux façons de répondre à un seul problème – le manque de rentabilité du système actuel.



Les principaux acteurs de la conservation des habitats - est-ce que leur remunération est suffisante pour assurer qu'ils continuent ce travail?



www.scottish-blackface.co.uk



Iles Hebrides – Ecosse

Rémunération estimée pour un éleveur de 100 moutons en système extensif

- Bénéfice net pour 100 moutons (négatif) - 2150€
 - Aides de la PAC 1900€ PUE
700€ ZD 2600€
 - Rémunération de l'éleveur 450€
 - À raison de 200 heures pour 100 moutons 2,25€ / heure
 - Salaire minimum légal 7,00€ / heure
 - NB: Les aides agri-environnementales rémunèrent seulement les activités supplémentaires, pas les activités existantes, donc le bénéfice est nul, en principe.

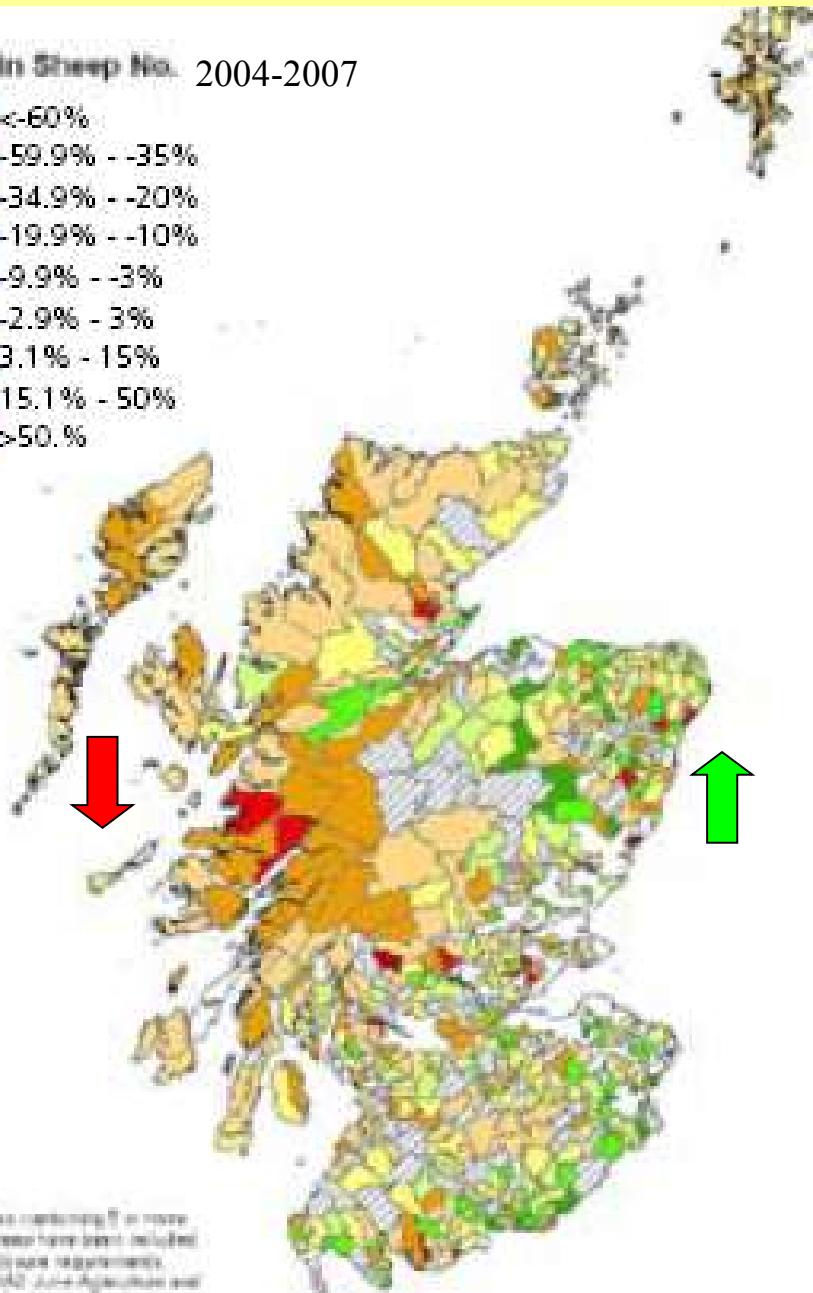


Tendance du nombre d'ovins 2004-7

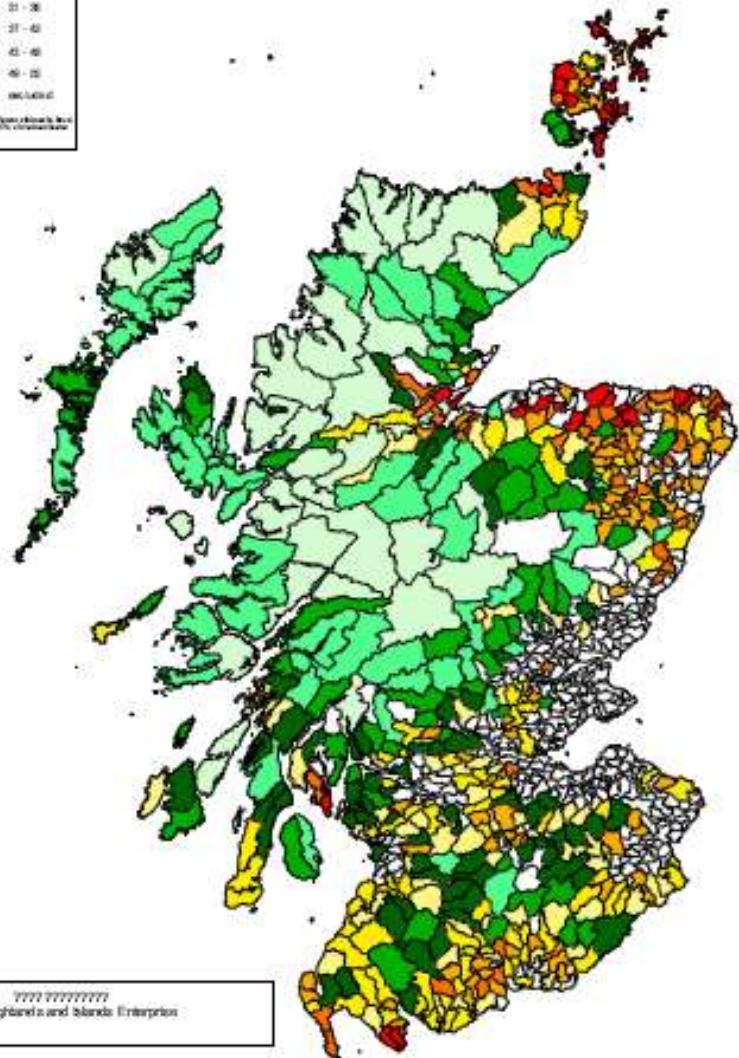
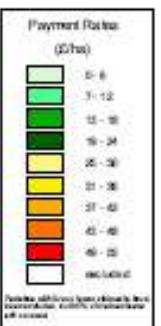
Aide ZD par commune

Change in Sheep No. 2004-2007

- <-60%
- 59.9% - -35%
- 34.9% - -20%
- 19.9% - -10%
- 9.9% - -3%
- 2.9% - 3%
- 3.1% - 15%
- 15.1% - 50%
- >50%

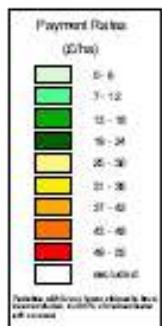
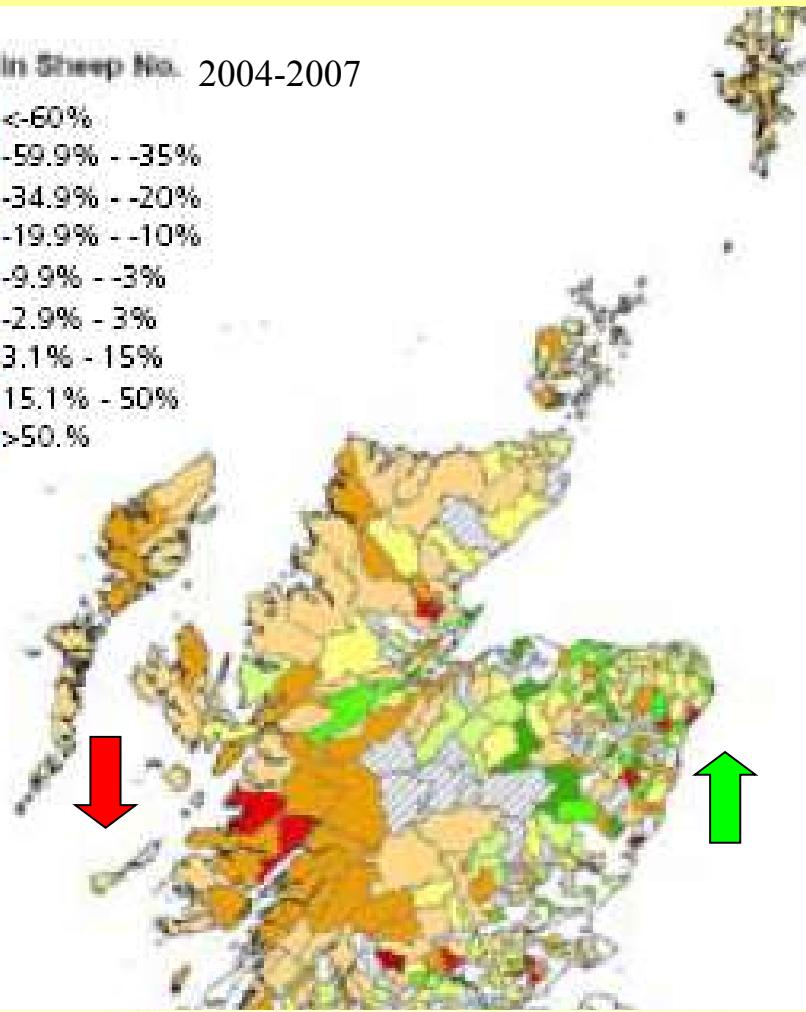


Data: Parishes representing 95% or more
of the total area have been included.
Source: Scottish Rural Payments Agency
Data source: 777777777777
Copyright Highlands and Islands Enterprise



Change in Sheep No. 2004-2007

- <-60%
- 59.9% - -35%
- 34.9% - -20%
- 19.9% - -10%
- 9.9% - -3%
- 2.9% - 3%
- 3.1% - 15%
- 15.1% - 50%
- >50%



Montagnes de Gredos, Extremadura, Espagne



Natura 2000 au-dessus de 800 mètres

Valeurs naturelles maintenues par l'élevage extensif

Prés de fauche



“Cambrionales”



Vautour



Cytisus purgans



Pelouses *Nardus*



150 chèvres, 14 vaches

Premier Pilier

= 2 900 €

ZD

= 600 €

Bénéfice net avec PAC

= 8 800 €

A raison de 50 heures par semaine

= 3,40 €/heure

Les mesures agri-environnementales ne sont jamais arrivées dans ces montagnes, représentant seulement 1,3% du budget régional de la PAC et 1,6% de la surface.



La même ferme en 2008. Une fois perdu, le système ne revient pas.



Les cultures aussi peuvent être HVN, surtout en mosaïque avec de la végétation semi-naturelle.



La PAC actuelle remunère la production intensive historique, et non pas les systèmes HVN



	Oliviers intensifs sans valeur naturelle € / ha	Oliviers marginaux à temps partiel HVN € / ha
Bénéfice net sans PAC	1 400	- 400
Prime régionalisée pour le secteur	450	450
ICHN	20	0
Bénéfice net avec PAC	1 870	50

..et en plus, la conditionnalité oblige à maintenir les terrasses



Le concept de l'agriculture HVN cherche une manière de changer cette situation et de faire travailler la PAC en faveur de la biodiversité:

- en identifiant les **systèmes et les exploitations agricoles** qui, grâce à leurs caractéristiques peu intensives, favorisent la biodiversité
- en assurant la **viabilité économique** de ces systèmes et de ces exploitations agricoles avec des paiements ciblés
- et ainsi conservant la biodiversité à **grande échelle**, pas seulement dans les sites protégés.
- Aussi en promouvant un effort commun et **équilibré au niveau européen**, non seulement dans quelques Etats membres.



Pendant les dernières 15 ans, la politique de l'UE a adopté des objectifs pour l'agriculture HVN

- Depuis 1998 ils font parti de la Stratégie pour la Biodiversité
- Depuis 2005, c'est une priorité du FEADER
 - Maintenir les systèmes HVN
 - Faire le suivi de l'agriculture HVN comme indicateur d'évaluation des PDR
 - Comment transformer ces objectifs européens en réalités sur le terrain?



Les objectifs européens sont établis, maintenant ce sont les États membres qui doivent (ré)agir

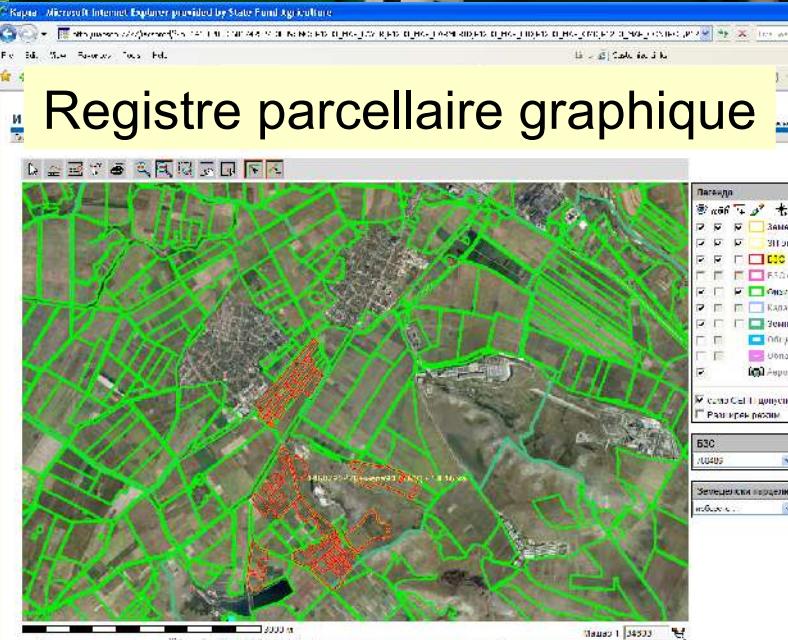
- Plusieurs pays ont préparé des cartographies utilisant CORINE et d'autres bases de données, surtout avec les occupations du sol et la distribution d'espèces.
- Ces cartographies nous donnent une approximation de la distribution des surfaces agricoles HVN.
- Mais on a beaucoup moins travaillé sur la définition et l'identification des systèmes d'agriculture HVN.
- Un processus un processus d'étude et de consultation est nécessaire dans chaque pays pour arriver à une interprétation du concept et des critères HVN.



Cartographie des surfaces agricoles HVN en Angleterre

Végétation semi-naturelle + distribution d'espèces

Dairy payments (EU) / ha	Grassland	EU / ha	EU / ha	EU / Annual
-	572	1 739	183	3 622
923	2 484	5 305	136	3 467
	3 566	25 711	476	19 045
1 917		15 773	225	7 583
		7 549	184	4 934
		39 816	404	20 419



Pour désigner les mesures et faire le suivi 2007-13
on a besoin d'information sur les systèmes HVN
dans chaque zone HVN:

- Les caractéristiques agronomiques – cultures, pratiques, éléments semi-naturels...
- La situation et les besoins socio-économiques de ces systèmes.
- Leurs distribution et superficie approximées.
- Dans la plupart des pays, toute l'information nécessaire n'est pas disponible dans les bases de données actuelles.
- Il faudra des sondages des exploitations pour mieux connaître leurs situation et pratiques, et aussi pour faire le suivi pendant le PDR.



Les mesures pour maintenir les systèmes HVN doivent viser les exploitations HVN

- Paiement de base pour les exploitations HVN selon des critères simples qui peuvent être incorporés au registre parcellaire graphique.
- Paiements supplémentaires pour maintenir les pratiques spécifiques.
 - Fauche tardive, parcours, terrasse, etc.
- Aides pour améliorer la rentabilité et durabilité des systèmes (investissements).
- Pour toutes ces aides, il y a des questions à considérer:
 - Paiements adaptés à chaque zone selon les systèmes?
 - Paiements seulement dans les zones HVN?
 - Paiements partout avec supplément pour être en zone HVN?



Est-ce que c'est possible une “indice HVN” par exploitation, pour calculer le paiement de base?

	% surface prairies permanentes et/ou jachère	UGB / ha de fourrage	% éléments semi-naturels (haies, prés-vergers...)
	20% \Leftrightarrow 80%	1LU \Leftrightarrow 0.2LU	5% \Leftrightarrow 20%
Indice HVN	1 \Leftrightarrow 5	1 \Leftrightarrow 5	1 \Leftrightarrow 5

Paiement HVN de base (exemple conceptuel):

Indice 3 = 50 euros / ha

Indice 15 = 250 euros / ha



Paiement de base HVN par hectare + paiement pour pratiques HVN



Paiement PAC historique	= 2 600
Paiement HVN base 100 € / ha	= 3 600
Rémunération par heure:	
- avant	= 2,25 €
- après	= 7,25 €



Paiement PAC historique	= 3 500
Paiement HVN base 100€ / ha	= 9 000
Paiement HVN parcours 10€ / chèvre	= 1 500
Rémunération par heure:	
- avant	= 3,40 €
- après	= 6,50 €



Quelles différences si on compare avec les mesures actuelles? Les mesures HVN proposées sont:

- Basées sur des études des systèmes, ses valeurs et ses besoins
- Visées sur les exploitations et zones HVN à grande échelle et avec des objectifs quantifiés (nombre d'hectares) pour la conservation des systèmes
- Des contrats simples pour maintenir des systèmes et des pratiques existantes
- Doter des fonds suffisants pour atteindre des objectifs ambitieux (donc Premier Pilier)
- Chaque Etat membre disposerait d'un budget selon les estimations de surface et objectifs HVN, pour l'utiliser dans un cadre communautaire.



Communication de la Commission com(2006)216 - *Enrayer la diminution de la biodiversité à l'horizon 2010 et au-delà :*

- « Natura 2000 et la conservation des espèces menacées ne seront pas viables à long terme sans **un plus large environnement terrestre**, marin et d'eau douce **favorable à la biodiversité** »
- « Les principales actions sont les suivantes: optimiser l'utilisation des mesures disponibles dans le cadre de la réforme de la PAC, notamment pour **prévenir l'intensification ou l'abandon des terres agricoles à haute valeur naturelle** et des forêts, et contribuer à leur remise en état ... »

